**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 109 (1964)

**Heft:** 10

**Artikel:** La leçon des "Journées militaires" de Bière

Autor: Léderrey, E.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-343219

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'autre part, détruire le solde des troupes encerclées.

La doctrine, basée sur une très ample disponibilité de feu nucléaire, attribue ce feu en priorité aux unités mobiles et aux réserves. Le groupe tactique, afin de ne pas offrir à l'ennemi de but rentable, doit être réduit et l'indépendance logistique assurée à chaque élément.

## Conclusions

L'armée classique, devenue polyvalente (classique, classique-nucléaire et nucléaire), s'oriente aujourd'hui vers une forme typiquement nucléaire. Est-ce un bien, est-ce un mal? Cette brève étude ne permet certes pas d'analyser les mesures à prendre pour adapter notre tactique et nos moyens aux impératifs nouveaux. Elle s'efforce plutôt de démontrer la nécessité d'une évolution encore et toujours nécessaire.

Capitaine EMG J. Della Santa

# La leçon des «Journées militaires» de Bière

Notre revue ayant consacré l'ensemble de son numéro de septembre à l'importante étude du général Jean Perré sur « Les chars en face d'une position de résistance », nous avons dû renvoyer à octobre la publication de l'article qui suit. Ce léger décalage ne saurait du reste lui enlever son caractère d'actualité.

 $(R\acute{e}d.)$ 

C'est la *lutte* menée en commun par les Confédérés qui a consacré leur union, consolidée dès lors jusqu'à en faire le lien le plus solide qui rassemble les Suisses, grâce à l'armée fédérale née en 1817.

Unis dans l'offensive, les Confédérés ne le furent plus dans la défense. Les cantons n'envisageaient que celle de leur territoire. La nécessité de défendre une frontière commune ne leur apparaît qu'àprès l'invasion et l'occupation de la Suisse par des troupes étrangères.

Forte au début de 65 000 hommes et de 250 canons, l'armée fédérale fut appelée, à diverses reprises, à couvrir les frontières menacées et à assurer l'ordre à l'intérieur. Les expériences faites à ces occasions et les progrès réalisés par les moyens de combat provoquèrent son évolution, en premier lieu celle de l'*infanterie*, considérée comme l'élément principal de notre défense.

C'est en effet aux fantassins que les Confédérés doivent leurs premières victoires et leur indépendance. C'est aux redoutables piquiers, hallebardiers et arquebusiers des guerres de Bourgogne qu'ils doivent leur frontière de l'Ouest et à ceux des guerres de Souabe, leur frontière du Nord et du Nord-Est. Leur tentative d'élargir celle du Sud échoua sous l'artillerie française à Marignan et du même coup mit fin à leur puissance militaire (1515).

Une importance particulière revêt la bataille de Saint-Jacques-sur-la-Birse (1444) où les Armagnacs écrasèrent une poignée de Suisses « moins vaincus que las de vaincre » selon le pape Pie II, témoin oculaire. Frappé de la valeur de ses adversaires, leur vainqueur, le futur roi Louis XI résolut de s'en faire des alliés. Les capitulations militaires par lesquelles les cantons suisses s'engageaient à fournir des régiments aux rois de France durèrent jusqu'à la chute de ceux-ci. Durant cette longue période, la France avait intérêt à protéger ce réservoir de troupes, aussi exerça-t-elle une action tutélaire sur la Suisse dont les soldats, au dire du duc de Rohan « vendaient la liberté de leur corps pour assurer celle du pays. » Lamartine ajoutait: « ils n'avaient pour âme que la discipline et pour sentiment que l'honneur. »

Marignan fut suivi d'une véritable émigration militaire. On trouve des régiments suisses en Grande-Bretagne, en Hollande, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, en Savoie, en Espagne, à Venise et à Naples. Il y eut des amiraux suisses. L'un d'eux, Bernois, a conquis l'île de Ruegen, l'autre, Genevois, a réorganisé la flotte russe. Un Vaudois a acquis, sous les ordres de Wellington, le titre de « vainqueur des Peaux-rouges ». Plus étrange encore est la carrière du « bovéron » vaudois Moginié devenu généralissime et beau-frère du Grand Mogol.

Au total, près de 2 millions de Suisses, dont 40 000 officiers et 700 généraux ont acquis dans le monde une glorieuse réputation militaire dont nous bénéficions encore.

\* \* \*

L'heureuse idée de faire revivre ce passé, de marquer les étapes de l'évolution de notre armée et de montrer au peuple suisse le degré de préparation à la guerre qu'elle a atteint, revient au chef dynamique du D.M.F., M. le Conseiller fédéral Chaudet, qui ne pouvait mieux choisir pour la réaliser que le colonel divisionnaire Dénéreaz, cdt. la div. mécanisée 1.

En tête du défilé offert à des milliers de spectateurs figuraient les combattants de la Suisse héroïque, les porteurs de la lance de 6 m et de l'arme ingénieuse, la hallebarde, qui permettait non seulement de frapper d'estoc et de taille, mais encore, à l'aide de crochets de désarçonner les cavaliers, et de parer leurs coups de sabre.

Les *Confédérés des XIII cantons* étaient représentés par leurs bannières escortées de mousquetaires.

Le groupe suivant se composait de fusiliers et de grenadiers des régiments suisses au service de la France, de la Hollande et de Naples. La lecture du serment prêté par les hommes du régiment de Diesbach donna lieu à une manifestation rendue particulièrement émouvante par la participation du public qui l'écouta debout, tandis qu'une fanfare jouait en sourdine le chant de la Bérésina, adieu adressé à la patrie lointaine par ses fils qui ne comptaient plus la revoir. La parade s'achevait par le défilé des 25 porte-drapeaux des milices cantonales escortés par des gardes de 1820 et des carabiniers de 1852.

La revue des troupes fit ressortir les progrès accomplis de 1914 à nos jours. L'anachronisme des formations en ordre serré fut rendu patent tout d'abord par le défilé d'une compagnie de fusiliers (ordonnance de 1898). Impeccablement alignées, sur un rang et au coude à coude, les sections se suivaient dans leur uniforme foncé, le long fusil sous le bras. Introduites au cours du premier service actif, les armes automatiques collectives (fusil mitrailleur, mitrailleuse, canon d'infanterie et lance-mines) allaient imposer une dispersion démontrée par une compagnie de fusiliers équipée selon l'ordonnance de 1951.

Déjà énorme, cette transformation n'est rien comparée à celle que, dix ans plus tard, allait imposer l'introduction du *fusil d'assaut* (Fa), arme automatique individuelle se prêtant aussi au lancement de grenades antichars, explosives et nébulogènes. Une compagnie de fusiliers transportée sur des véhicules motorisés tout-terrain permit de constater l'augmentation de sa mobilité et de deviner celle de sa puissance de feu.

Actuellement (les armes atomiques mises à part) les ennemis les plus redoutables des forces terrestres sont les chars et l'aviation. Leur parade a nécessité l'introduction de chars (Centurion), de chasseurs de chars (AMX), le développement onéreux de l'aviation et la recherche de moyens propres à doter chaque échelon de moyens de parade.

Grosso modo, bien que la tendance actuelle soit de rendre l'infanterie autonome jusqu'à environ 2 km, on peut dire qu'à chaque échelon le chef dispose d'un moyen d'intervention qui lui est propre. Pour le chef de section, c'est le fusil d'assaut et le mousqueton du tireur d'élite, pour le commandant de compagnie, c'est la mitrailleuse, pour le commandant de bataillon, les lance-mines, pour le cdt de régiment, les canons antichars et antiaériens (DCA), pour le cdt de division,

l'artillerie, les moyens de transport et le génie, pour le cdt de corps d'armée, les réserves mobiles, pour le cdt de l'armée, l'aviation. Un vaste réseau de postes radio assure les communications du haut au bas de l'échelle et des moyens infrarouges permettent le tir de nuit.

\* \* \*

Arme principale au Moyen Age, la cavalerie, bien que désarçonnée par les Suisses au Morgarten, a continué à jouer un rôle important jusqu'à 1914. A cette époque, comme il fut démontré, aux applaudissements du public, guides et dragons — dont le futur général Wille avait fait un corps d'élite — chargeaient encore sabre au clair. On les utilisait cependant plus fréquemment comme infanterie montée. Le cheval, trop vulnérable a finalement disparu, ou presque, et la cavalerie a fait place aux troupes légères entièrement motorisées (sauf les cyclistes) sur des véhicules tout-terrain. Leur noyau est constitué par des chars lourds (Centurion) et des chasseurs de chars (AMX), en passe d'être remplacés par le char suisse Pz 61. En vue de les protéger et d'exploiter leurs succès, ils sont accompagnés de grenadiers transportés sur des véhicules blindés, voire amphibies, les M 113 en voie d'introduction.

La recherche des renseignements dont les chefs ont besoin pour établir leurs plans est une mission importante à laquelle collaborent les troupes légères. On eut l'occasion de comparer la mise en action d'une compagnie motorisée de reconnaissance avec celle d'un escadron de cavalerie. Deux unités mixtes furent encore présentées au public. L'une d'elles se composait de chasseurs de chars accompagnés de dragons portés, l'autre, de chars Pz 61 et de M 113 transportant chacun une dizaine d'hommes.

La valeur de l'artillerie fut considérablement augmentée, en 1903, par l'introduction du canon de 75 mm à recul sur l'affût, suivie en 1912 d'obusiers de 12 cm et, en 1917, d'obusiers de 15 cm. Dès lors des moyens de pointage perfectionnés, des projectiles plus puissants et l'introduction généralisée de la traction automobile, qui la rendit plus mobile et moins vulnérable, sont venus en renforcer l'efficacité. On vit défiler des batteries d'obusiers de campagne de 10,5 cm, des batteries de canons longs de même calibre et d'obusiers de 15 cm. Auparavant les évolutions impeccables d'une batterie hippomobile de 1914 furent suivies avec enthousiasme. Tels des gladiateurs, saluant avant de mourir, les excellents ragots des Franches Montagnes semblaient s'appliquer à mériter les applaudissements d'un public littéralement emballé.

Le génie était représenté par un important matériel. Son pont de pontons et sa passerelle furent pris d'assaut par une jeunesse qui couronnait aussi les chars. Le temps nous a manqué pour voir les quelque 400 appareils et engins exposés parmi lesquels figuraient entre autres les différents types de radio indispensables à l'exercice du commandement, les radars, servant aux repérages à distance et les moyens infrarouges permettant le tir de nuit.

Le service de santé a permis de comparer une unité hippomobile de 1914 avec une compagnie sanitaire motorisée. Particulièrement captivante fut la démonstration d'un transport de blessés par des hélicoptères venus atterrir à proximité immédiate des ambulances.

Que de progrès l'aviation n'a-t-elle pas accomplis de la modeste escadrille improvisée en 1914 aux quelque 400 appareils qu'elle possède aujourd'hui. Le public a admiré les évolutions impeccables des différents types qui lui furent présentés. L'apparition assourdissante du fameux Mirage, survolant les tribunes, fit involontairement courber la tête de leurs occupants qui, médusés, virent cet appareil se visser dans l'air et, avec aisance, presque à la verticale, gagner les régions les plus élevées.

La puissance de feu d'une grande unité blindée interarmes fut démontrée in fine par un tir auquel participèrent 40 centurions, 60 véhicules chenillés chargés d'hommes, 12 lancemines, 2 canons antichars sans recul, 36 obusiers de 10,5 cm et 36 avions Vampire, Venom et Hunter. Le public entendit, sans les voir, les mitrailleuses et les canons, mais il fut impressionné par l'effet de bombes d'avion incendiaires.

Ainsi prit fin la mémorable journée militaire du 9 septembre, organisée, dans le cadre de l'Exposition nationale, par le colonel divisionnaire Dénéréaz et ses collaborateurs qui ont admirablement compris leur mission: familiariser le peuple avec son armée et donner confiance à ceux qui la composent.

Cette confiance, des milliers de spectateurs l'ont témoignée au chef du D.M.F., le Conseiller fédéral Chaudet, par une réconfortante et longue ovation.

Colonel E. LÉDERREY

## Chronique suisse

## L'affaire dite du "Mirage"

On pourrait peut-être s'étonner que cette revue n'ait pas abordé plus tôt, dans le sillage d'une presse déchaînée, et bien entendu omnisciente ou à la remorque des pénibles débats des Chambres fédérales un sujet si étroitement lié à notre défense nationale et donc relevant normalement de nos préoccupations rédactionnelles.

C'est à dessein que nous n'avons pas encore entrepris de commenter ici cette « affaire » tombée dans le domaine public car, jusqu'à ce jour, la débauche de polémiques où n'importe quel sous-fifre se croit obligé d'émettre des sons stridents en faisant le procès du ministre de la guerre, du chef de l'état-major général et du commandant de l'aviation, ne nous a pas permis, faute d'éléments plus précis, d'établir la synthèse du problème à l'échelon qui nous intéresse: celui de l'armée. Il nous importait aussi d'attendre que le Conseil des Etats se soit prononcé, ce qu'il vient de faire dans une récente séance. Enfin, certaines sanctions ayant été prises, il semble que la phase principale de l'affaire soit terminée et qu'on puisse y apporter une première conclusion.

La place nous manquant dans le présent numéro, composé dans sa plus grande partie à l'heure où nous rédigeons ces lignes, pour traiter de ce thème avec l'ampleur désirée, nous y reviendrons dans une prochaine édition.